



Ville de MANDUEL

CONSEIL MUNICIPAL N°05/2015
Samedi 27 juin 2015 - 9h30

COMPTE - RENDU

Le vingt-sept juin deux mille quinze, à neuf heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le dix-neuf juin précédent, s'est réuni en Salle des associations, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRESENTS :

Maire : J-J. GRANAT

Adjoints : B. ICARDI, N. ANDREO, X. PECHAIRAL, V. MAGGI, L. HEBRARD, M. MONNIER, M. BERNO, I. ALCANIZ-LOPEZ

Conseillers : S. FROMENT, C. BOUILLET, C. SEVENERY, J-M. FOURNIER, J. ROIG, C. CERVERO (arrivée à la question n°2), M. EL AIMER, M. CARPIO (arrivée à la question n°2), J. MONTAGNE, P. SANTANDREU Y SASTRE, C. MARTIN, A. MATEU, G. RIVAL, M. ESCAMEZ, N. GOUCHENE

ONT DONNE PROCURATION :

M. PLA à B ICARDI

E. TROUILLAT, à I. ALCANIZ

A. CABANIS à J.J. GRANAT

D. FARALDO à G. RIVAL

A. TRAYNARD à M. ESCAMEZ

Conseillers présents = 24 / Procuration = 5 / Conseillers absents = 5 / Suffrages exprimés = 29

* * *

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Madame Isabel ALCANIZ-LOPEZ est nommée secrétaire de séance.

* * *

1/ Approbation du Procès-Verbal de séance du 30 mai 2015

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

Le Procès-Verbal de séance du 30 mai 2015 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est adopté à la majorité par 22 voix pour et 5 abstentions (G. RIVAL, A. TRAYNARD, M. ESCAMEZ, D. FARALDO, N. GOUCHENE).

2/ Modification du tableau des effectifs communaux suite aux avancements de grade 2015

Rapporteur : Christine SEVENERY, conseillère municipale déléguée au personnel communal

L'avancement de grade est le passage d'un grade à un autre à l'intérieur d'un même cadre d'emplois : il permet l'accès à des fonctions supérieures et à une rémunération plus élevée.

Les propositions d'avancement 2015 génèrent la modification suivante du tableau des effectifs communaux, à compter du 1er août 2015 :

- Création de trois postes d'adjoint technique 1^{ère} classe, et suppression de trois postes d'adjoint technique 2^{ème} classe
- Création de deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, et suppression de deux postes d'adjoint technique 1^{ère} classe
- Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- Création de trois postes d'ATSEM principal 1^{ère} classe et suppression de trois postes d'ATSEM principal 2^{ème} classe
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe

Vote à l'unanimité

3/ Demande de subvention pour la construction d'un club house de football

Rapporteur : Xavier PECHAIRAL, adjoint délégué à la citoyenneté et à la vie associative

A l'occasion du prochain Championnat d'Europe de football, qui se déroulera en France en 2016, la Fédération Française de Football a lancé un appel à projets dans le cadre d'un programme Horizon Bleu 2016 : il s'agit de faire profiter le football amateur de l'impact médiatique et économique de l'Euro 2016. Le Football Club de Manduel propose ainsi la construction d'un club house comportant une salle de réception ouvrant sur une terrasse partiellement couverte, un coin cuisine, et des sanitaires. Le coût total des travaux est estimé à 73.197 €HT, soit 87.836 €TTC, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES	
Maîtrise d'oeuvre	4.788	5.746	FFF (50% HT)	36.598
Maçonnerie - Couverture	58.151	69.781	Nîmes Métropole (20% HT)	14.639
Electricité	7.078	8.493	Conseil départemental FDE (10% HT)	7.319
Plomberie	3.180	3.816	Commune	29.280
TOTAL	73.197	87.836	TOTAL	87.836

Vote : 24 voix pour et 5 abstentions

4/ Demande de subvention pour la rénovation de la signalétique directionnelle et économique

Rapporteur : Jean-Marc FOURNIER, conseiller municipal délégué au développement économique

La mise en place d'une signalétique commune et claire à l'échelle de la commune permet une accessibilité renforcée pour les administrés, pour les commerces et pour les entreprises, à la faveur d'une information fiable et plus lisible. Elle permet également de donner une identité et une image à l'agglomération villageoise. Considérant son état actuel sur l'ensemble du territoire communal, il est proposé de procéder à une rénovation complète de la signalétique, incluant la signalétique économique, en concertation avec l'Association des Commerçants de Manduel.

Le coût total prévisionnel s'élève à 23.665 €HT et 28.399 €TTC, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES			RECETTES	
	Coût HT	Coût TTC		
Signalétique	23.665	28.399	Réserve Parlementaire (25% HT)	5.916
			Nîmes Métropole (20% HT)	4.733
			FISAC (30% HT)	7.099
			Commune	10.651
TOTAL	23.665	28.399	TOTAL	28.399

Vote à l'unanimité

5/ Demande de subvention pour la restauration de l'Eglise Saint Genest

Rapporteur : Mireille CARPIO, conseillère municipale déléguée au patrimoine

Par délibération en date du 29 novembre 2014, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de remplacement du beffroi de l'église paroissiale Saint Genest, d'un coût estimatif de 25.000 €HT.

Mais la tempête du 8 février dernier a généré de nouveaux et importants dégâts au niveau du sommet du clocher, de la croix sommitale, de l'équipement parafoudre, et des vitraux : le coût prévisionnel des travaux de restauration s'élève à 54.245 €HT.

Le montant total de l'opération s'élèverait ainsi à 79.245 €HT et 95.094 €TTC, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES			RECETTES	
Beffroi	25.000	30.000	DRAC (25% HT)	19.811
Flèche du clocher	39.890	47.868	Conseil Départemental (20% HT)	15.849
Croix sommitale	4.275	5.130	Nîmes Métropole (10% HT)	7.924
Vitraux	10.080	12.096	Fondation du Patrimoine (20% HT)	15.849
			Commune	35.661
TOTAL	79.245	95.094	TOTAL	95.094

Pour information, la demande de protection de l'église, initiée une première fois en 2000, a été renouvelée le 30 janvier dernier auprès de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, pour tenter de bénéficier d'aides plus importantes de l'Etat.

Vote à l'unanimité

6/ Tarification du nouveau temps d'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) maternelle

Rapporteur : Valérie MAGGI, Adjointe déléguée à l'Enfance et Jeunesse

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2015-2016, le Comité de Pilotage des Temps d'Accueils Périscolaires, réuni le 5 mai dernier, a redéfini l'organisation de l'accueil périscolaire des enfants de classes maternelles, et instauré le nouveau temps d'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE). Cette modification d'organisation nécessite la création du tarif ALAE à compter du 1er septembre 2015. Il est proposé de fixer ce tarif à :

- 1€ pour le seul ALAE
- 1,50€ pour le cumul garderie matin + ALAE
- 1,50€ pour le cumul ALE + garderie soir
- 2€ pour le cumul garderie matin + ALAE + garderie soir

Les tarifs de l'Accueil Périscolaire (AP) et du « Temps d'Activités Périscolaires (TAP), adoptés le 16 septembre 2014, sont inchangés.

Vote à l'unanimité

7/ Révision de la redevance d'occupation temporaire du domaine public

Rapporteur : Jean-Marc FOURNIER, conseiller municipal délégué au développement économique

Par délibération en date du 16 décembre 2011, le Conseil Municipal avait approuvé la révision de la redevance mensuelle d'occupation temporaire du domaine public, calculée au prorata de la superficie occupée, et fixée à 1,20 €/m² à compter du 1^{er} janvier 2012. Cette redevance ne concernait alors que les terrasses de trois établissements manduellois de restauration et de débits de boissons. Aujourd'hui, d'autres établissements de restauration sont implantés sur la commune, et d'autres commerces disposent d'étals sur la voie publique, soit pour accroître leur surface de vente, soit pour attirer la clientèle. Aussi, en entente avec l'association des commerçants de Manduel, réunie le 10 juin dernier, il a été acté que toute occupation à des fins commerciales devait faire l'objet de la même redevance, proportionnelle à la surface occupée.

Il est donc proposé de maintenir le montant de la redevance mensuelle d'occupation du domaine public à 1,20€/m² à partir du deuxième mètre carré (soit une exonération pour un espace inférieur à 1m²), et d'étendre cette redevance à l'ensemble des commerces.

Vote à l'unanimité

08/ Location saisonnière de la Salle polyvalente Dolto

Rapporteur : Xavier PECHAIRAL, adjoint délégué à la citoyenneté et à la vie associative

Il est de tradition que la commune mette gracieusement à disposition des associations manduelloises, dans la limite de ses moyens et disponibilités, les bâtiments et locaux communaux se prêtant aux activités associatives et régulièrement mis en conformité aux normes de sécurité et d'accessibilité.

Les seules associations qui ne peuvent bénéficier d'un tel avantage sont les associations culturelles, conformément au principe de laïcité de la République, et considérant que la mise à disposition gracieuse d'équipements communaux serait assimilée à une subvention, ce qu'interdit expressément la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'Etat.

La commune se trouve toutefois confrontée à la demande récurrente de l'Association Culturelle et Culturelle Musulmane de Manduel, qui ne dispose pas de locaux privés pour l'exercice de son culte dans les meilleures conditions d'ordre et de sécurité : c'est ainsi qu'au mois de juillet 2014, Monsieur le Maire avait dû prononcer la fermeture d'un établissement utilisé de façon illicite durant la fête religieuse musulmane du Ramadan.

Considérant qu'aucune solution n'a pu être trouvée par l'association, au moment où débute la fête du Ramadan 2015, il est proposé de louer à l'association la salle polyvalente Dolto. La location est en effet permise par l'Observatoire de la Laïcité qui relève du Premier Ministre, ce qu'a confirmé la Préfecture du Gard. Elle serait exclusivement consentie du 22 juin au 18 juillet prochain, de 22h à minuit, en contrepartie d'un loyer qu'il est proposé de fixer à 200€, assorti d'une caution de 300€.

Vote à l'unanimité des votants

(24 élus du Groupe majoritaire, les élus du Groupe minoritaire ne prenant pas part au vote)

09/ Demande de subvention complémentaire pour le schéma de déplacement modes doux

Rapporteur : Lionel HEBRARD, adjoint délégué à l'environnement, cadre de vie et aménagement du territoire

Par délibération en date du 16 septembre 2014, le Conseil Municipal avait approuvé le lancement d'une étude de schémas de déplacements modes doux, répondant ainsi à l'appel à projet de l'ADEME.

L'étude a été lancée, confiée au bureau spécialisé CEREMA, agence de Montpellier, après mise en concurrence, pour un coût de 17.940 €TTC, inscrit au budget primitif 2015 ; et la commune a bénéficié d'une subvention de l'ADEME de 8.970 €. Mais il s'avère aujourd'hui que le schéma de déplacements modes doux s'inscrit pleinement dans le Plan de Protection de l'Atmosphère initié au niveau de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, et peut donc bénéficier d'une subvention communautaire. Il est donc proposé de réviser le plan de financement prévisionnel de l'opération :

DEPENSES			RECETTES	
Etude schéma	14.950	17.940	ADEME (50% TTC)	8.970
			Nîmes Métropole (10% HT)	1.495
			Commune	7.475
TOTAL	14.950	17.940	TOTAL	17.940

Vote à l'unanimité

10/ Régulation annuelle des collections de la médiathèque

Rapporteur : Monique MONNIER, Adjointe délégué à la culture et au patrimoine

Conformément à la délibération du 15 février 2003, les opérations annuelles de régulation des collections de la Médiathèque sont soumises à l'approbation préalable du Conseil Municipal.

Pour l'exercice 2015, au premier semestre, il est proposé de déclasser et d'aliéner 578 documents, pour l'essentiel des collections périodiques : 102 sont défectueux et 476 sont obsolètes. A l'exception des plus dégradés, les documents ainsi déclassés sont proposés aux établissements scolaires et établissements de santé ; ceux qui ne seront pas cédés seront détruits.

La liste complète de ces documents, établie le 2 juin 2015, sera tenue et mise à disposition du public auprès de la Médiathèque municipale.

Vote à l'unanimité

11/ Convention d'occupation du domaine public au profit de GrDF

Rapporteur : Michel BERNO, Adjoint délégué aux travaux

GrDF, filiale de GDF SUEZ, gère en France le réseau de distribution de gaz naturel, indépendamment des fournisseurs. A ce titre, GrDF est en charge des relevés de compteurs transmis aux fournisseurs pour la facturation de leurs clients. Dans le cadre de son programme de modernisation du système de comptage, GrDF souhaite installer des compteurs gaz communicants, appelés aussi « compteurs GAZPAR », chez tous les particuliers abonnés : ce type de compteur permettra un relevé des consommations à distance et à tout moment. Il implique l'édification d'antennes radio-réceptrices en hauteur, sur des sites communaux.

Cette occupation du domaine public doit être autorisée par convention spécifique, conclue pour une durée de 20 ans, en contrepartie d'une redevance annuelle de 50€ par site.

Vote à l'unanimité

12/ Soutien à la candidature LEADER du Pays Garrigues et Costières de Nîmes

Rapporteur : Lionel HEBRARD, adjoint délégué à l'environnement, cadre de vie et aménagement du territoire

Le Comité Syndical du Pays Garrigues et Costières de Nîmes a fait le choix, en septembre 2014, de candidater au programme européen LEADER en présentant le projet dénommé « De Garrigues en Costières ». Il s'agit d'un dispositif de financement européen à destination des acteurs publics et privés du territoire, visant à accompagner le développement des territoires ruraux et assurer le lien avec les territoires urbains.

Pour mettre toutes les chances de succès de son côté, et conformément à la rédaction de l'appel à projet, il est demandé un engagement des intercommunalités et des communes membres du Pays.

Vote à l'unanimité

13/ Questions diverses

Suites aux demandes de subventions du Conseil Municipal

M. ICARDI, 1^{er} adjoint délégué aux finances, informe l'assemblée d'un montant total de 243.243€ de subventions récemment obtenues pour l'éclairage public du chemin de Fumérian, la vidéoprotection, la mise en accessibilité des établissements scolaires et la télétransmission des actes.

Stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite

M. ICARDI, 1^{er} adjoint, donne lecture à l'assemblée d'une « lettre ouverte » qui lui a été remise avant la séance à propos de la création de places supplémentaires de stationnement pour les personnes à mobilité réduite, en centre-ville. Il annonce, après enquête du service de Police Municipale, la création d'un emplacement supplémentaire sur la place Etienne Borne et la création d'un emplacement temporaire qui sera instauré lors des manifestations festives imposant la fermeture du Cours Jean Jaurès, rue de la République, sur la placette dite « Vassalo » ; un troisième emplacement, permanent, pourrait également être tracé Place de la Mairie.

Plan Canicule

Mme ANDREO, adjointe déléguée à l'action sociale, annonce la mise en œuvre du plan Canicule, sous l'égide du Centre Communal d'Action Sociale, compte tenu des prévisions météorologiques. Il est demandé la plus grande vigilance à chacun, et de signaler toute situation d'isolement à risque.

La séance est levée à 10h20.